



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DELIBERATION N° 104/2018/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 JUILLET 2017 A 10H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT TRANSFERT DE LA COMPETENCE PROMOTION DU TOURISME : AVENANT N° 2 AUX CONVENTIONS DE GESTION DU SERVICE

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 18
Nombre de Procuration : 3
Date de convocation : Vendredi 06 juillet 2018

Nombre de suffrages exprimés : 21
Vote :
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère, communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Farah KHAN, Conseillère communautaire ↳ **Procuration** à Chester LEONCE - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire ↳ **Procuration** à Raphaël RABORD - David RICHE 3^{ème} Vice-Président ↳ **Procuration** à Marie-Reine GIRAULT - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique AZER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.134-1 du code du tourisme ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 145/2016/CACL approuvant la signature des conventions de transfert de gestion de la compétence promotion du tourisme ;

Vu la Délibération N° 144/2017/CACL approuvant les avenants de prolongation des conventions de gestion nécessaires à l'exercice de la compétence promotion du tourisme ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Développement économique » du lundi 9 juillet 2018 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 10 juillet 2018 ;

Entendu le **Rapport N° 104/2018/CACL** relatif au transfert de la compétence « promotion du tourisme » : avenant n° 2 aux conventions de gestion du service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

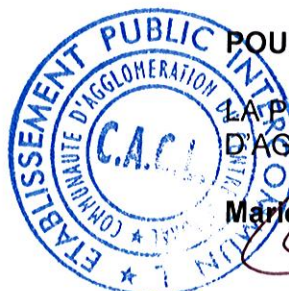
Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport n° 104/2018/CACL** relatif au transfert de la compétence « promotion du tourisme » : avenant n°2 aux conventions de gestion du service.

APPROUVE les avenants n° 2 de prolongation des conventions de gestion nécessaires à l'exercice de la compétence promotion du tourisme modifiant l'article 3 de l'avenant n° 1 aux conventions initiales entre la CACL et les communes de Cayenne et Rémire-Montjoly.

AUTORISE la Présidente ou son représentant légal à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le Jeudi 12 juillet 2018,



POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA HORTH

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20180712-104-2018-CACL-
DE
Date de télétransmission : 27/07/2018
Date de réception préfecture : 27/07/2018